

INFORMATION AUX FAMILLES INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024/2025

Le Maire de Saint-Joseph informe les familles que les inscriptions dans les écoles maternelles et primaires de la ville pour la rentrée d'août 2024 se feront **sur le site de la Ville (portail famille) OU selon le calendrier suivant** du 5 février 2024 au 25 mars 2024 de 8h à 12h:

CALENDRIER	ÉCOLES CONCERNÉES	LIEUX
05 , 09, 12 et 15 février 2024	Crête 1 Crête 2 Matouta Parc à moutons Vincendo (Maternelle et Élémentaire)	Mairie annexe de Vincendo
06, 08, 13 et 16 février 2024	Langevin (Maternelle et Élémentaire) Grand Galet	Maison de la Ruralité
19 et 27 février 2024	Jean Petit Grand coude	Maison France services de Jean Petit
20, 22, 23 et 26 février 2024	Lianes Carosse Plaine des Grègues Bézaves	Maison France services des Lianes
29 février, 01 et 04 mars 2024	Butor (Maternelle et Élémentaire)	Service des Affaires scolaires
05, 07 et 08 mars 2024	Jacques (Maternelle et Élémentaire)	Service des Affaires scolaires
11, 12, 14,15 et 18 mars 2024	Madame Carlo Lenepveu	Service des Affaires scolaires
19, 21, 22 et 25 mars 2024	Bas de Jean Petit Centre Goyaves	Service des Affaires scolaires

Sont concernés par la procédure d'inscription, les enfants :

- **Nés en 2021** et entrant en classe de petite section dans les écoles maternelles,
- **Entrant en CP dans l'une des cinq écoles suivantes exclusivement** : élémentaires du Butor, des Jacques, de Langevin, de Vincendo et de Lenepveu,
- **Arrivant dans la commune ou** ayant déménagé.

Pièces à fournir :

Inscription scolaire :

- Une pièce d'identité de la personne chargée de l'inscription.
- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois,
- Un justificatif d'adresse de moins de trois mois (facture d'eau, d'électricité, bail ou de téléphone ...),
 - Pour les personnes hébergées : facture, pièce d'identité de l'hébergeur et attestation d'hébergement
- Attestation sur l'honneur du mode de garde (pour les parents séparés ou divorcés)

Inscription restauration scolaire :

- Notification de la CAF (attestation de paiement de moins de trois mois)
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition de la famille (2023 sur les revenus de l'année 2022)

Les formalités sont à accomplir par une personne investie de l'autorité parentale et selon les cas, du droit de garde.

Aucune inscription ne pourra être prise en compte en cas de dossier incomplet.

A noter : Toute personne ayant un motif valable pour inscrire son enfant dans une école autre que celle du secteur défini pourra formuler une demande de dérogation justifiée (pièces à l'appui).

Ces demandes seront examinées par une commission composée de représentants de l'éducation nationale et de la municipalité. La décision de la commission de dérogations sera communiquée aux familles à la clôture des inscriptions (courant juin 2024).

Pour toutes informations complémentaires, les familles sont invitées à se rapprocher du Service des Affaires Scolaires par téléphone au 0262 71 73 71 ou par mail à inscription.scolaire@saintjoseph.re

Saint-Joseph, le

Pour le Maire
L'adjoint délégué

David LEBON

